

CFST COMMUNICATIONS

N° 99 | novembre 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



Protection des jeunes travailleurs



Carmen Spycher
Secrétaire
principale de la
CFST, Lucerne

Madame, Monsieur,

Les jeunes ne sont pas des adultes, et cela vaut aussi au travail. Comme ils sont plus exposés aux dangers pour la santé, le législateur leur accorde une protection particulière justement sur leur lieu de travail.

La protection des jeunes travailleurs, telle que prévue par la loi sur le travail, vise à ce que les personnes en apprentissage puissent se former en toute sécurité. Les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé, les formateurs ainsi que les formateurs pratiques jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de cette protection, en veillant à ce que des mesures appropriées soient prises pour protéger les apprentis.

Dans les entreprises, les responsables sont soutenus dans leurs efforts p. ex avec les cours interentreprises durant l'apprentissage, où la sécurité au travail occupe une place centrale. Grâce à ces cours, les jeunes travailleurs comprennent dès le départ l'importance de la sécurité au travail et la considèrent comme une partie intégrante de leur métier.

Mais la sensibilisation passe aussi par d'autres canaux. BE SMART WORK SAFE s'adresse aux jeunes avec des approches innovantes, là où ils évoluent: p. ex. sur les réseaux dans l'univers du gaming ou à travers des influenceurs célèbres, ou encore lors de festivals de musique. Développée par les cantons, cette marque profite alors de l'occasion pour présenter les bénéfices du travail en toute sécurité.

Avec ses prestations destinées principalement aux personnes formatrices et aux écoles professionnelles, la Suva met à leur disposition des offres basées sur la pratique et adaptées aux groupes cibles afin de sensibiliser à la sécurité au travail les personnes en formation, en entreprise et dans les écoles.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous remercie de votre engagement en faveur de la protection des jeunes travailleurs!

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 99, novembre 2024

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20500 exemplaires
Français: 7200 exemplaires
Italien: 1500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit.
Commandes par courrier électronique:
ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse
www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter.
Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

- 4 Notions de médecine à la base de la protection des jeunes travailleurs en Suisse
- 8 Protection des jeunes travailleurs durant la formation professionnelle
- 12 Protection des jeunes travailleurs et sécurité au travail durant les cours interentreprises: la clé de voûte d'un environnement de travail sûr
- 15 Les apprentis présentent un risque d'accident plus élevé
- 18 Une campagne de prévention créative pour la génération Z

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 23 Front commun contre les fortes chaleurs
- 25 Fin de la campagne «Hé chef! Hé cheffe!»
- 28 La Société Suisse d'Hygiène du Travail (SSHT)

DIVERS

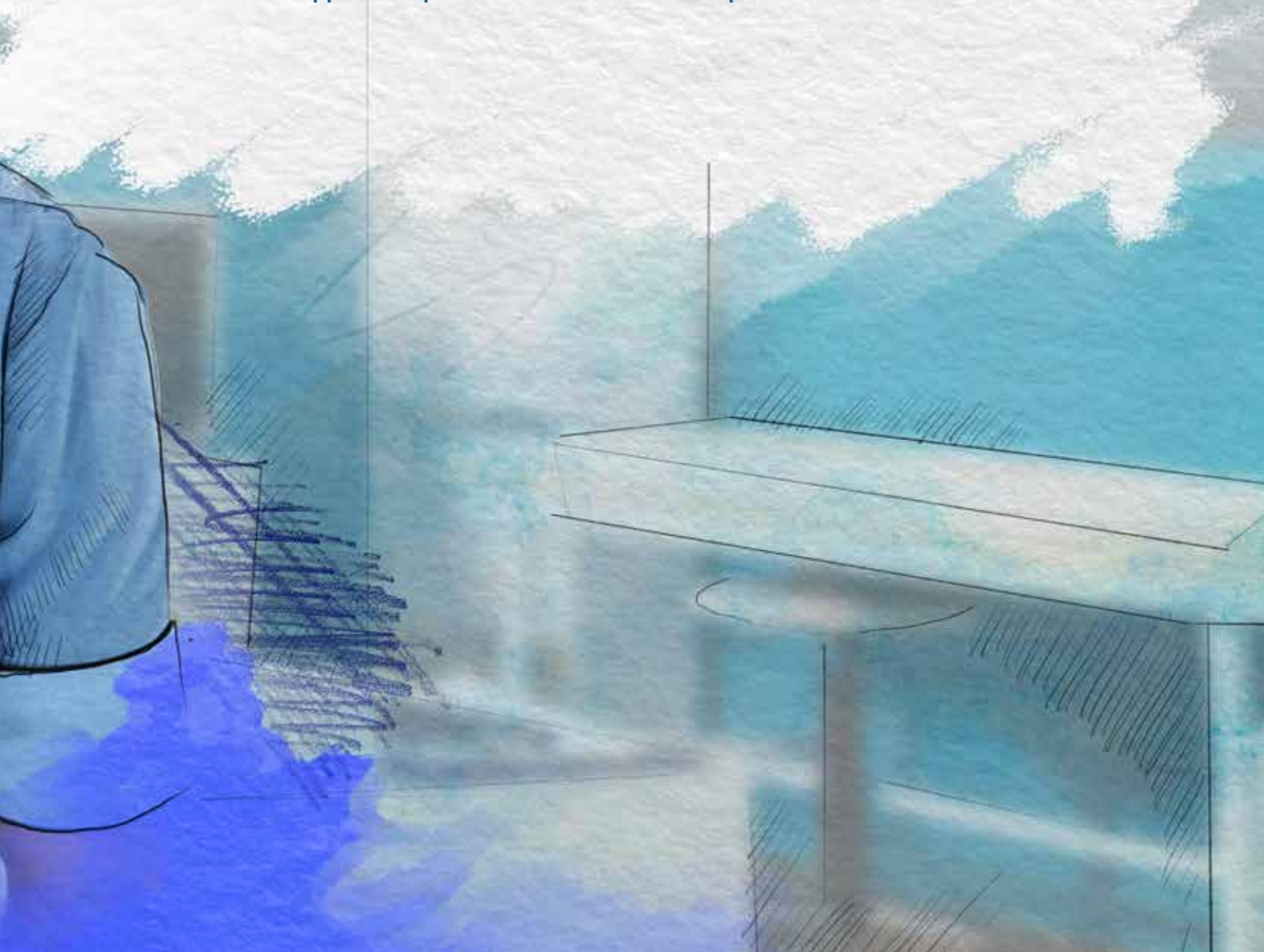
- 30 Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 31 Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés
- 32 Moyens d'information du SECO/ de la Suva sur le thème Travailler en été au soleil et par fortes chaleurs: nouveautés
- 34 Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 38 Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 39 Personnes, faits et chiffres

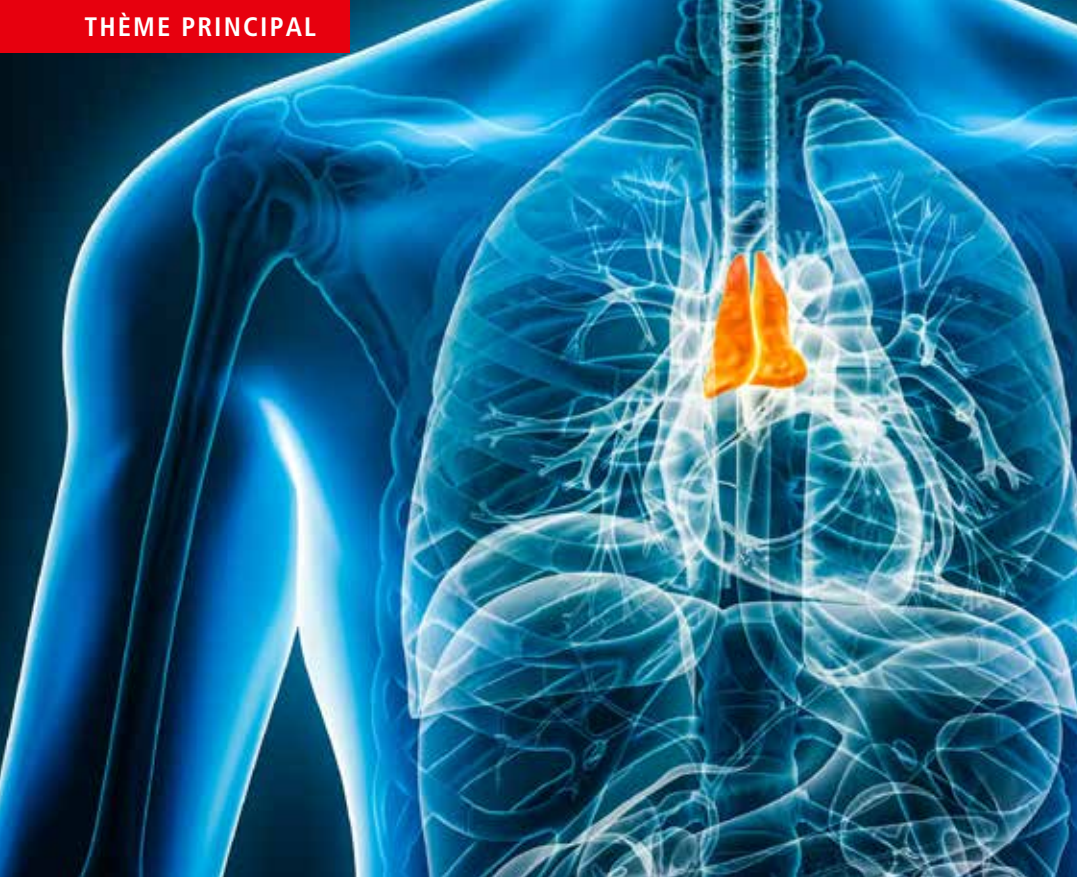




Notions de médecine à la base de la protection des jeunes travailleurs en Suisse

Durant le passage de l'enfance à l'âge adulte, les jeunes connaissent de profondes transformations, sur le plan tant physique, psychique que social. Selon diverses études médicales, ce processus ne s'achève que vers l'âge de vingt ans. Durant cette période, les jeunes sont plus exposés aux dangers pour la santé. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail prévoit une protection renforcée pour cette catégorie de personnes. Il est compréhensible que l'on ne puisse pas demander aux jeunes qu'ils réalisent des activités particulièrement dangereuses pouvant entraîner des blessures graves, voire mortelles. La loi exige dans le même temps de ne pas nuire à leur développement physique et psychique. C'est sur des connaissances médicales concernant ce développement que se base un tel niveau de protection.





Le thymus régresse progressivement après la puberté.



Le port régulier de charges très lourdes peut empêcher la croissance osseuse.

Changements physiques et psychologiques importants chez les jeunes

Les changements physiques pendant et après la puberté, tels que l'augmentation de la taille, sont souvent visibles directement. C'est durant cette phase qu'ont lieu les poussées de croissance ainsi que les changements hormonaux et que se développent les caractéristiques sexuelles. Les aptitudes physiques et motrices continuent par ailleurs d'évoluer en parallèle. Toutes ces transformations ont des répercussions sur la capacité de travail et la résistance des jeunes. Alors que la plupart des organes internes grandissent pendant la croissance, il en va différemment pour le cerveau, le thymus (organe lymphoïde primaire, important pour les défenses immunitaires pendant l'enfance) et les organes sexuels. Ainsi, le cerveau de l'enfant est déjà presque aussi grand que celui d'un adulte, le thymus régresse, lui, progressivement après la puberté et les organes sexuels n'atteignent leur taille définitive qu'à la puberté. Ces organes en développement sont particulièrement vulnérables aux atteintes, p. ex. les fortes contraintes liées au port régulier de charges très lourdes, qui peuvent empêcher la croissance osseuse. Pour les organes sexuels et les caractéristiques sexuelles secondaires, cette phase délicate se situe entre 15 et 18 ans durant leur développement. Il

faut notamment prendre garde aux substances chimiques dangereuses qui peuvent altérer la fécondité. En outre, la physiologie des jeunes présente certaines particularités: un pouls plus rapide, une respiration moins profonde, un taux de métabolisme accru et un rapport plus élevé entre surface corporelle et poids. Ces spécificités augmentent la vulnérabilité des jeunes aux toxines produites par le métabolisme, distribuées par la circulation sanguine ou absorbées lors de la respiration et par la peau.

Des caractéristiques telles qu'une forte impulsivité, la soif d'indépendance ou le goût du risque conduisent à un nombre plus élevé d'accidents et de comportements erronés des jeunes au poste de travail.

Parallèlement au développement corporel, l'état psychologique des jeunes subit aussi des changements majeurs. La jeunesse est une période de maturation corporelle, mais aussi psychique et sociale. Durant cette phase, les jeunes développent leur propre identité et se séparent aussi progressivement de leur famille. En outre, certaines activités courantes pour les adultes s'avèrent difficiles pour eux, car le cortex préfrontal n'a pas encore atteint une maturité suffisante. Il peut s'agir d'activités telles qu'organiser des tâches, établir des priorités, choisir une stratégie et contrôler ses impulsions, ainsi qu'identifier son environnement social, le planifier et s'y adapter, ou encore interpréter les situations inhabituelles dans leur contexte et associer des souvenirs avec «l'intuition».



Sam Iff
Chef suppléant
du secteur «Bases
scientifiques»,
SECO, Berne



C'est entre 15 et 18 ans que les organes sexuels et les caractères sexuels secondaires, comme la barbe, se développent.

Besoin de protection accrue des jeunes dans leur travail quotidien

Les apprentis présentent un risque d'accident 1,7 fois plus élevé que celui des autres travailleurs. Cela peut être dû d'une part au manque d'expérience professionnelle ou de la vie et, d'autre part, au développement du cerveau.

Cette apparente maladresse, visible dans diverses situations, n'est pas due à la mauvaise volonté des jeunes, mais au manque de maturité de leur cerveau. Ainsi, les caractéristiques telles qu'une forte impulsivité, la soif d'indépendance ainsi que la volonté d'expérimenter et le goût du risque conduisent à un nombre plus élevé d'accidents et de comportements erronés des jeunes au poste de travail. En raison de leur manque de capacité à prendre des décisions et à soupeser les risques, il arrive que les jeunes soient dépassés et se comportent de manière irréfléchie en situation de travail. Tous ces facteurs entraînent fondamentalement un risque d'exposition et d'accident accru au poste de travail.

L'expression des caractéristiques sexuelles secondaires constitue aussi un défi particulier dans le contexte social. Souvent, les jeunes n'ont pas encore la perception d'eux-mêmes ni la capacité à appréhender correctement leur nouvelle apparence. Cela peut conduire à des malentendus qui ne résultent pas d'une volonté délibérée des jeunes, mais de leur incapacité à apprécier correctement la situation au poste de travail et à se comporter en conséquence.

Facteurs de risque pour les jeunes au travail

Selon la littérature, les facteurs de risque connus comprennent les efforts physiques importants, les exigences psychologiques élevées sans soutien des pairs et le manque de formation professionnelle. L'apprentissage d'un comportement adapté à la situation en cas de danger, tel que décrit dans les mesures d'accompagnement, permet de protéger les jeunes. La pensée réaliste, les bonnes relations sociales et la confiance en leurs capacités ne se consolideront que plus tard, avec la maturation de leur cerveau.

Ces particularités médicales liées au développement des jeunes permettent de mieux saisir l'intention de la loi sur le travail: garantir la protection de la santé physique et psychique des jeunes pendant la transition de l'enfance à l'âge adulte. Pour comprendre la nécessité de protéger les jeunes au travail, il est essentiel de connaître les spécificités de leur développement naturel.

Le système de protection des jeunes travailleurs ne peut se passer de figures importantes telles que les formateurs et les supérieurs qui surveillent consciencieusement le travail des jeunes afin qu'ils puissent apprendre leur métier sans risque pour leur santé et en toute sécurité.



Protection des jeunes travailleurs durant la formation professionnelle

La protection des jeunes travailleurs, telle que prévue par la loi sur le travail, vise à ce que les apprentis travaillent en toute sécurité dans les entreprises suisses. Elle a beaucoup évolué au fil des années. De nos jours, les préposés à la sécurité au travail et à la protection de la santé (STPS), les formateurs et les formateurs pratiques jouent un rôle clé dans sa mise en œuvre.

Évolution de la protection des jeunes travailleurs

À la suite de l'introduction de la scolarité obligatoire en 1874 et de l'adoption de la loi fédérale sur les fabriques en 1877, l'instruction scolaire est devenue un droit fondamental et le travail des enfants de moins de 15 ans a été interdit en Suisse.

Avec la ratification de deux conventions de l'Organisation internationale du Travail, la Suisse s'est engagée à lutter contre le travail des enfants (convention n° 182; en vigueur depuis le 28.6.2001) et à réglementer l'âge minimum d'admission à l'emploi (convention n° 138; en vigueur depuis le 17.8.2000).

Un changement majeur est intervenu en 2008 lorsque les dispositions rela-

tives à la protection des jeunes travailleurs de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1; RS 822.111) ont été transférées vers la nouvelle ordonnance 5 relative à la loi sur le

▣ **Avec la ratification de deux conventions de l'Organisation internationale du Travail, la Suisse s'est engagée à lutter contre le travail des enfants.**

travail (RS 822.115). L'OLT 5 contenait quelques nouveautés importantes pour les jeunes de moins de 18 ans:

• Limitation de la durée du travail

Des limitations plus détaillées sont fixées pour cette durée. Ainsi les jeunes entre 13 et 15 ans ne peuvent pas effectuer plus de 9 heures de travaux légers par semaine pendant les périodes scolaires. Certaines formations professionnelles initiales prévoient des réglementations spécifiques par branche pour le travail de nuit et du dimanche.

• Interdiction de certains travaux

Certains travaux dangereux sont interdits pour les jeunes, p. ex. l'utilisation d'équipements de travail présentant un risque élevé de blessure. Des dérogations à cette interdiction peuvent toutefois être prévues si des travaux sont indispensables pour atteindre les buts de la formation professionnelle initiale.



Karin Moser
Collaboratrice scientifique, groupe «Exécution et soutien», SECO, Berne



David Macheret
Collaborateur scientifique, groupe «Exécution et soutien», SECO, Berne

- **Obligation d’informer et d’instruire les jeunes travailleurs**

Les employeurs doivent informer les jeunes de leurs droits et obligations, et les instruire sur les conditions de travail spécifiques.

- **Examens médicaux**

L’OLT 5 prévoit, pour certains travaux, des examens médicaux pour les jeunes travailleurs afin de vérifier leur santé physique et psychique. L’argument selon lequel les conditions de travail dangereuses pour la santé sont négligeables chez les jeunes est contredit par les constatations médicales (cf. article p. 4) et les analyses statistiques. Ces dernières montrent clairement que les apprentis sont exposés à des contraintes psychosociales et physiques plus élevées que les autres travailleurs (cf. fig. 1). De plus, les apprentis travaillent souvent dans des branches où les contraintes sont élevées: industrie, construction, commerce, réparation de véhicules à moteur, secteur de la santé et action sociale.

Une plus grande flexibilité

L’OLT 5 a fait l’objet de trois révisions au cours des dix dernières années. Les révisions en 2014 et en 2024 étaient axées sur les travaux dange-

reux. Une plus grande flexibilité a été introduite concernant les travaux dangereux, à condition que les mesures nécessaires soient prévues:

- En **2014**, l’âge minimum pour les travaux dangereux a été abaissé de 16 à 15 ans, mais des mesures détaillées (formation, instructions, surveillance) ont été définies dans l’annexe 2 du plan de formation. Depuis 2014, les autorisations pour former des apprentis peuvent être contrôlées par les inspections cantonales du travail. Une annexe 2 du plan de formation est élaborée par l’organisation du monde du travail (OrTra) compétente avec le soutien de spécialistes MSST. Elle doit être approuvée par la Suva et le SECO. Les mesures sont réexaminées tous les 5 ans pour les adapter aux évolutions technologiques.
- La révision **2024** autorise les travaux dangereux dans les «offres transitoires» aux mêmes conditions que pour les apprentissages.

En outre, deux ordonnances du DEFR règlent les dérogations à l’interdiction du travail de nuit et du dimanche pendant la formation professionnelle initiale (RS 822.115.4) et décrivent les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2).

Liens

- www.seco.admin.ch/protection-jeunes-travailleurs
- www.sbf.admin.ch/bvde
- www.iva-ch.ch/fr/themen/arbeitsinspektorat-ch-und-fl-1

Protéger les jeunes pendant la formation professionnelle

La protection des jeunes travailleurs est un élément important lorsque la protection de la santé des apprentis est en jeu. En effet, certaines dispositions de la loi sur le travail interdisent l’emploi de jeunes dans une entreprise formatrice. Les apprentis ne peuvent travailler de nuit dans une boulangerie ou avec des tronçonneuses en forêt qu’à certaines conditions et pour les raisons suivantes:

1. Les entreprises forment elles-mêmes leurs apprentis

Pour la plupart des jeunes en Suisse, la scolarité obligatoire prend fin après 11 années, soit vers l’âge de 15 ans. C’est à ce moment-là qu’ils envisagent le plus souvent une formation pro-

Que faire en tant que préposé à la STPS, formateur et formateur pratique?

Des mesures d’accompagnement en STPS ont été élaborées pour env. 210 formations professionnelles initiales. Toutes les prescriptions sur la formation sont rédigées dans les langues officielles (allemand, français et italien) et accessibles au public.

Tenez compte de ces mesures et parlez-en en entreprise pour savoir

comment et quand les jeunes peuvent être accompagnés. Veillez p. ex. à informer en temps voulu les jeunes et la personne investie du droit d’éducation sur la profession (au plus tard lors de la signature du contrat d’apprentissage), à organiser une journée d’introduction pour les nouveaux apprentis avec présentation des mesures STPS définies dans l’annexe 2 du

plan de formation, à acquérir des EPI aux frais de l’entreprise et, enfin, à votre propre comportement (rôle d’exemple).

L’inspection cantonale du travail compétente pour votre entreprise se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

fessionnelle initiale (63 % selon un sondage; source: baromètre des transitions mars/avril 2024, gfs.bern). Selon la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), pour la plupart des entreprises formatrices, il s'avère plus intéressant de former une main-d'œuvre qualifiée que de la recruter sur le marché externe (source: HEFP; Gehret et Schweri [2019]/La Vie économique).

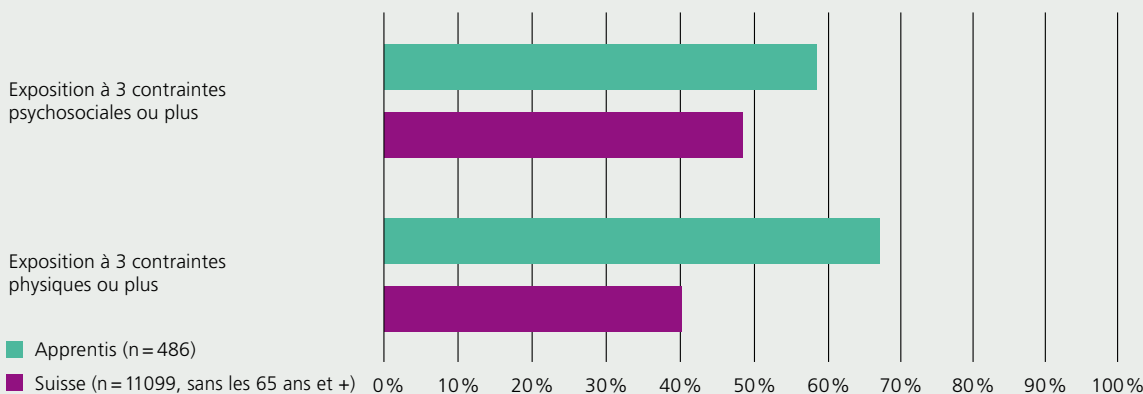
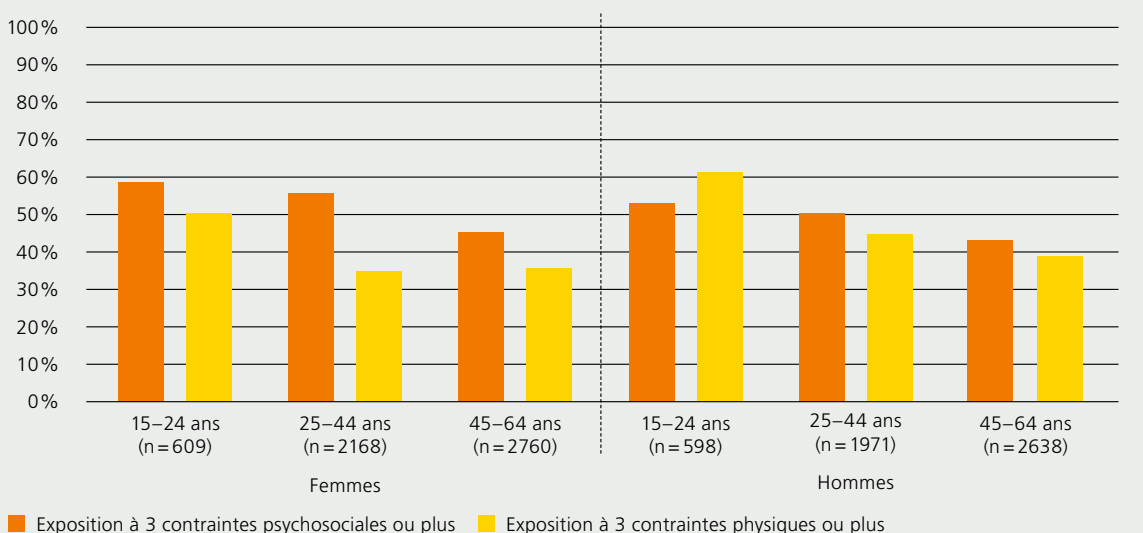
2. Partenariat de la formation professionnelle

La formation professionnelle est une tâche qui relève de la Confédération, des cantons et des OrTra. Elle vise, entre autres, à favoriser l'employabilité des jeunes. Pour cela, elle doit reposer sur de bonnes structures de formation, c.-à-d. sur les établissements de formation que sont l'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

3. Orientation vers les compétences opérationnelles

Près de 90 % des formations professionnelles initiales transmettent non seulement des compétences spécifiques à la profession mais aussi des compétences opérationnelles en STPS. Sans ces compétences, les entreprises risquent de perdre leur personnel qualifié à court, moyen ou long terme en raison d'accidents et de maladies professionnels.

Fig. 1: part de personnes actives occupées souffrant de contraintes psychosociales ou physiques multiples, Suisse 2022



Contraintes psychosociales multiples: indicateur regroupant neuf facteurs de stress. Il y a contraintes multiples lorsque trois contraintes au moins sont présentes dans le travail.

Contraintes physiques multiples: indicateur regroupant dix facteurs de stress. Il y a contraintes multiples lorsque trois contraintes au moins sont présentes dans le travail.

Source: Enquête suisse sur la santé 2022. Analyse SECO.



Protection des jeunes travailleurs et sécurité au travail durant les cours interentreprises: la clé de voûte d'un environnement de travail sûr

Protéger les jeunes travailleurs joue un rôle essentiel dans nos environnements de travail modernes. Aussi cette thématique occupe-t-elle une place importante notamment dans les cours interentreprises (CIE) afin de permettre aux jeunes travailleurs d'acquérir dès le départ une compréhension approfondie de la sécurité au travail. C'est également le cas dans les cours proposés par MLS Maurerlehrhallen Sursee.

Lancement d'une semaine de la sécurité au travail

MLS Maurerlehrhallen Sursee organise des CIE pour les formations initiales de maçon/-ne CFC, aide-maçon/-ne AFP et constructeur/-trice d'éléments en béton préfabriqués CFC. Les apprentis qui suivent ces CIE vont être confrontés à de nombreux dangers particuliers dans leur entreprise formatrice, auxquels il faut les sensibiliser. Les métiers qu'ils apprennent comportent des travaux dangereux qu'ils ne sont autorisés à effectuer dans le cadre de la formation initiale que si des mesures d'accompagnement sont prévues. Afin de familiariser tous les apprentis aux aspects de la protection des jeunes travail-

leurs, une semaine de la sécurité au travail obligatoire est organisée en début d'apprentissage.

Son objectif: les initier de manière intensive aux principes de la sécurité au travail. C'est l'occasion d'aborder en détail des thèmes tels que: manipuler des substances dangereuses, utiliser correctement les équipements de protection individuelle, minimiser le risque de chute en utilisant correctement les EPI contre les chutes, élinguer des charges et manipuler correctement une scie circulaire à table ou encore identifier et prévenir les sources de danger.

Les apprentis peuvent ainsi se déplacer en toute sécurité sur le chantier, ce qui est également une nouvelle com-



Patrik Birrer
Directeur de MLS



Lors des cours interentreprises, les jeunes apprennent à travailler en toute sécurité.

pétence opérationnelle dans le nouveau plan de formation. Grâce à la transmission de compétences en matière de sécurité axée sur la pratique, telle que prévue par le nouveau plan de formation, les apprentis ne se contentent pas d'acquérir des connaissances théoriques: ils sont aussi en mesure de les appliquer au quotidien.

Ancrer la thématique dans l'esprit des jeunes travailleurs

Un autre objectif des cours interentreprises est d'ancrer solidement la thématique de la sécurité au travail dans l'esprit des jeunes travailleurs, en organisant des formations et des répétitions continues durant tous les CIE afin de s'assurer que les standards de sécurité enseignés restent gravés dans les têtes. L'importance de la sécurité au travail devient ainsi une partie intégrante de l'identité professionnelle des apprentis. Une identité qu'ils apportent avec eux dans leurs entreprises. Ils savent que travailler en toute sécurité est une obligation légale et ont vu de leurs propres yeux les dangers et leurs conséquences potentielles.

Conclusion

La protection des jeunes travailleurs et la sécurité au travail sont des composantes indispensables de la formation des nouvelles générations. Intégrer ces thèmes dans les cours interentreprises et lancer une semaine de la sécurité au travail obligatoire permettent de poser les fondements pour des conditions de travail sûres qui ne nuisent pas à la santé. C'est un moyen de contribuer non seulement à la sécurité de chaque apprenti, mais aussi à la création d'une culture de la sécurité durable dans les entreprises formatrices. En effet, les jeunes travailleurs réutilisent dans les entreprises ce qu'ils ont appris. La génération Z, en particulier, comprend l'intérêt de travailler en toute sécurité et ne voit pas pourquoi sa propre santé devrait être mise en péril sur le lieu de travail. Les apprentis apportent aussi de nouvelles connaissances dans les

La génération Z, en particulier, comprend l'intérêt de travailler en toute sécurité et ne voit pas pourquoi sa propre santé devrait être mise en péril sur le lieu de travail.

entreprises, dont celles-ci peuvent profiter. Leur statut au sein de l'entreprise s'en trouve également amélioré. À long terme, toutes les parties concernées (jeunes travailleurs, entreprises formatrices et société dans son ensemble) profitent de ce fait de ces mesures.

Les apprentis présentent un risque d'accident plus élevé



Si l'entrée dans le monde du travail est intéressante, elle peut aussi être dangereuse. Chaque année, une personne en apprentissage sur huit est victime d'un accident professionnel. Avec la campagne de prévention «Apprentissage en toute sécurité», la Suva entend sensibiliser cette catégorie de personnes aux risques d'accident.

Pour des milliers de jeunes, le mois d'août marque le début d'une nouvelle phase de vie. Si certains préfèrent poursuivre leur scolarité, d'autres entrent dans la vie professionnelle. Selon l'Office fédéral de la statistique OFS, plus de 60 000 jeunes optent chaque année pour un apprentissage. Toujours selon l'OFS, près de 213 000 jeunes se trouvaient en situation d'apprentissage en 2022/2023.

Les apprentis ont deux fois plus d'accidents

Les statistiques montrent que l'entrée dans le monde du travail n'est pas sans danger. Les personnes en apprentissage présentent un risque d'accident professionnel deux fois plus élevé que les autres travailleurs. Quant au risque d'accident non professionnel, il est 80% plus élevé dans cette catégorie que chez leurs collègues. Près de 25 000 accidents professionnels et 43 000 accidents non professionnels par an sont à déplorer chez les personnes en apprentissage. Chaque année, deux d'entre elles perdent la vie au travail.

Il est important d'avoir des modèles à suivre

Les raisons pour lesquelles les personnes en apprentissage ont plus d'accidents sont évidentes: pour elles, tout est nouveau, elles n'ont pas l'habitude d'utiliser des outils et des machines. De plus, beaucoup sous-estiment les dangers ou surestiment leurs propres capacités. De nombreux accidents se produisent également parce qu'elles n'osent pas poser de questions en cas de doute ou dire STOP en présence d'un danger. Les formateurs et for-

matrices, le personnel d'encadrement, mais aussi les membres du personnel assument donc un rôle central: ils servent de modèles et ont la tâche de protéger des dangers les personnes en apprentissage et de les familiariser avec la culture de la sécurité dans l'entreprise.

Les formateurs et formatrices jouent un rôle clé à cet égard, puisqu'ils sont chargés d'enseigner systématiquement et à intervalles réguliers les règles vitales de la Suva aux jeunes en apprentissage, et aussi de veiller à ce qu'ils portent et utilisent correctement les équipements de protection individuelle (EPI).

Les personnes en apprentissage présentent un risque d'accident professionnel deux fois plus élevé que les autres travailleurs.

Vaste offre pour les écoles et les entreprises

Depuis plus de 12 ans, la campagne «Apprentissage en toute sécurité» de la Suva est axée sur la prévention des accidents chez les jeunes. Destinée aux formateurs et formatrices, aux écoles professionnelles et aux personnes en apprentissage, l'offre s'étend des listes de contrôle aux modules de prévention physiques en passant par des exercices pédagogiques.

Lien

Vous trouverez plus d'informations et d'offres sur la page web www.suva.ch/apprentis.

La Suva fait en sorte dans ce cadre que les documents et les modules de prévention soient basés sur la pratique et adaptés aux groupes cibles.

Qu'il s'agisse de la liste de contrôle «Apprentissage en toute sécurité», de la brochure «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité» avec carte STOP ou du module baptisé «Danger Zone», les formateurs et formatrices ont la possibilité de composer des exercices personnalisés sur le thème de la STPS.

L'offre est complétée par deux modules axés sur l'expérimentation. L'outil de prévention central est le parcours d'expérimentation. Ce n'est pas pour rien que ce module porte ce nom: à travers sept postes, les personnes en apprentissage découvrent, à l'aide de différentes situations dangereuses, l'importance des EPI, des règles vitales et de dire STOP.

Le module de prévention avec spécialiste «Fit for work & life» aborde en 5 modules partiels (risques, sommeil, humeur, condition physique, stress) la santé psychique des personnes en apprentissage et les aide à réfléchir à leur comportement à risque au travail et durant les loisirs.



Caroline Marfurt
Conceptrice de produits de prévention, campagnes et produits, Suva, Lucerne

Sélection d'offres pour un apprentissage en toute sécurité

Liste de contrôle «Apprentissage en toute sécurité»

Cette liste de contrôle vous aide à garder à l'esprit les mesures les plus importantes pour familiariser vos apprentis aux thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

www.suva.ch/67190.f

Carnet de travail «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité» avec carte STOP

Cet outil pédagogique pratique sensibilise les personnes en apprentissage aux dangers au travail. Il existe une version pour les jeunes en apprentissage, et une pour les personnes formatrices.

www.suva.ch/10-etapes

suva



Apprentissage en toute sécurité Liste de contrôle

Avez-vous pris toutes les précautions nécessaires à la sécurité de vos apprentis?

Il est important de les sensibiliser dès le premier jour aux aspects touchant à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de les instruire consciencieusement. Une initiation systématique est un atout pour la vie!

Les principaux dangers sont:

- une instruction et une surveillance insuffisantes (encadrement)
- le manque de connaissances ou la sous-estimation des dangers
- l'absence de personnes servant de modèles dans l'entreprise

Cette liste de contrôle relative à la campagne «Apprentissage en toute sécurité» vous permettra de mieux maîtriser ces dangers. La liste de contrôle s'adresse en premier lieu aux formateurs.

10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité



Danger Zone

Les formateurs et formatrices peuvent personnaliser les exercices sur la sécurité au travail et durant les loisirs en fonction de la branche et des thèmes prioritaires, les télécharger et les faire réaliser par les personnes en apprentissage.

www.suva.ch/danger-zone



Une campagne de prévention créative pour la génération Z

BE SMART WORK SAFE mise sur des approches innovantes pour s'adresser aux jeunes travailleurs afin de les sensibiliser à la sécurité au travail. Avec les Safety Bars et Safety Quest, BE SMART WORK SAFE révolutionne à présent la prévention des accidents. À travers des morceaux de rap sur TikTok ou en jouant à Fortnite, les jeunes peuvent apprendre des conseils de sécurité essentiels de manière ludique.

Safety Bars: comment le rap et les réseaux sociaux redéfinissent la sécurité au travail

Le projet innovant Safety Bars a été lancé à l'automne 2023. Son objectif: promouvoir une culture de la prévention des accidents chez les apprentis et les jeunes travailleurs. Cette campagne «social first», dont le contenu est publié tout d'abord sur les réseaux sociaux, a été lancée sur TikTok et Instagram et utilise ces plateformes

La campagne a atteint une audience impressionnante, avec un total de près de 4 millions de vues.

pour transmettre des conseils de sécurité de manière créative. En collaboration avec des créateurs de contenu, des humoristes et des artistes, les 12 conseils de sécurité de BE SMART WORK SAFE ont été repris et interprétés dans des clips musicaux.

L'idée était de s'adresser à la génération Z, avec son langage et là où elle évolue. Concrètement, les créateurs de contenu sur TikTok abordent le thème habituellement ennuyeux de la sécu-



Martine Currat-Joye
Cheffe de projet,
Antenne intercan-
tonale de préven-
tion LAA, Berne

Safety Bars en tournée: avec Dave aux festivals open air, la sécurité au travail est le tube de l'été!

Une fois toutes les Safety Bars publiées, nous avons offert à la campagne la grande scène qu'elle méritait: les festivals open air de Frauenfeld et de Gampel. L'objectif était d'animer l'ensemble du site avec des interactions, soutenues par un stand attrayant. Notre mascotte, le mannequin Dave, a été accueillie en véritable

star et a proposé aux jeunes festivaliers une multitude d'activités participatives. Entre «micros-trottoirs» et jeux amusants au stand BE SMART WORK SAFE, Dave était présent partout et a diffusé le message de notre campagne de manière ludique.



rité au travail de façon divertissante, avec du rap, un style de musique très apprécié du groupe cible.

Utilisant leur popularité auprès de la génération Z, les créateurs ont écrit leurs Safety Bars, des morceaux de rap sur la sécurité au travail, et posté chacun 2 ou 3 chansons, y compris des vidéos de la campagne. Ils ont ainsi pu dialoguer avec leur communauté via la fonction de commentaires. L'humoriste T-Ronimo, l'influenceur Prinz Norin et les artistes Lakna, Dana et EAZ se sont prêtés au jeu.

En tout, 15 clips principaux ont été produits pour Safety Bars. La campagne a atteint une audience impressionnante, avec un total de près de 4 millions de vues. Les échos du public ont tous été très positifs. L'approche créative d'un sujet aussi important que la sécurité au

travail a été saluée pour sa communication ludique et attrayante.

Safety Bars prouve que la sensibilisation à la sécurité au poste de travail, loin d'être austère et ennuyeuse, peut faire la part belle à l'inventivité et à la modernité afin d'atteindre et de séduire les jeunes.



Vous voulez vous faire une idée de la campagne et entendre à quoi ressemblent les Safety Bars? Alors suivez-nous sur TikTok et Instagram!

#besmartworksafe

Découvrez dès maintenant notre mini-série «Dave le stagiaire» et bien d'autres vidéos avec ce code QR ou sur <https://www.safeatwork.ch/fr/reseaux-sociaux>



Safety Quest: sécurité au travail et gaming, une aventure qui allie connaissances et plaisir de jouer

Lancée à l'automne 2024, Safety Quest, la nouvelle campagne de BE SMART WORK SAFE, encourage les jeunes à réfléchir à la sécurité non seulement dans le jeu, mais aussi à leur (futur) poste de travail.

Safety Quest propose une map (carte/environnement de jeu jouable) pour le jeu en ligne «Fortnite» qui permet aux joueurs de se familiariser de manière ludique avec les règles et prescriptions essentielles de la sécurité au travail. Cette carte est divisée en différentes zones qui représentent les branches dans lesquelles nous

sommes actifs. Les deux premières zones activées jusqu'à fin octobre sont les garages et les boulangeries-confiseries. D'autres branches suivront.

Chacune de ces zones confronte les joueurs à des missions stimulantes qui mettent à l'épreuve non seulement leur habileté, mais aussi leurs connaissances des mesures de sécurité spécifiques au secteur d'activité. Dans le garage, par exemple, les joueurs doivent collecter des outils et trier correctement les substances dangereuses, tandis que dans la boulangerie, l'accent est mis sur les règles d'hygiène et les mesures à respecter concernant les surfaces chaudes. Chaque zone est conçue pour recréer des scénarios

Safety Quest, la nouvelle campagne de BE SMART WORK SAFE, a été lancée à l'automne 2024.



réalistes et immerger activement les joueurs dans le monde de la sécurité au travail.

Safety Quest s'adresse aussi bien aux joueurs expérimentés que débutants. Même les novices s'y retrouvent rapidement et vivent une aventure palpitante tout en acquérant des connaissances précieuses au quotidien. Associant apprentissage et plaisir, Safety Quest propose un défi unique qui va bien au-delà de l'expérience de jeu classique.

Afin d'atteindre un groupe cible aussi large que possible, le projet est promu sur les réseaux sociaux par des influenceurs gaming et des créateurs de contenu célèbres. Leur

participation vise à attirer et à motiver un grand nombre de joueurs à essayer Safety Quest et à aborder de manière ludique le thème crucial de la sécurité au travail. L'objectif est de sensibiliser à la sécurité au poste de travail tout en introduisant un nouveau type de divertissement et de formation dans le monde du jeu vidéo.

Safety Quest est dès maintenant disponible dans Fortnite sur toutes les consoles et tous les appareils sous le code 7773-2981-2154.

Regarder la bande-annonce:



BE SMART WORK SAFE et SAFE AT WORK sont les marques de prévention des cantons pour plus de sécurité sur le lieu de travail.

La marque soutient les inspections cantonales du travail dans leurs efforts pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé et pour promouvoir une culture de la prévention. Par des mesures comportementales appropriées, SAFE AT WORK prévient les situations dangereuses ou les événements sur le lieu de travail qui conduisent à des accidents, afin de protéger les travailleurs. Les campagnes se concentrent sur les actions des

personnes ou sur l'organisation de l'environnement de travail dans le cadre de la prévention structurelle. Enfin, par ses campagnes, SAFE AT WORK stimule également les efforts fondamentaux en matière de sécurité au travail dans les secteurs qui relèvent de la compétence des cantons. SAFE AT WORK et BE SMART WORK SAFE sont financées par la CFST.



Front commun contre les fortes chaleurs

Avec la multiplication des vagues de chaleur, il est de plus en plus difficile de travailler sur les chantiers. Protéger les travailleurs de la construction des risques liés à la chaleur nécessite un engagement commun de l'ensemble des acteurs: syndicats (Syna et Unia), Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et Suva.

Les jours tropicaux sont en augmentation: la moyenne actuelle est de 15 par an, mais la tendance est à la hausse. Durant les étés caniculaires de 2003 et 2015, le seuil des 25 jours a même été dépassé. Lorsque les mesures de prévention mises en œuvre jusque-là ne suffisent plus – dont la disposition d'eau fraîche et pauses supplémentaires au frais –, il faut trouver de nouvelles idées pour protéger les travailleurs. Pourquoi ne pas interrompre les travaux à effectuer sous un soleil de plomb ou les reporter aux heures plus fraîches de la journée, voire les arrêter complètement? Il s'agit là d'une préoccupation par-

Le bien-être et la sécurité au travail du personnel sont considérés comme priorité absolue par toutes les parties concernées.

tagée par tous les partenaires sociaux: Unia, Syna et SSE, ce qui renforce l'importance d'une revendication commune auprès des maîtres d'ouvrage.

Concrètement, cela signifie

- Tenir compte de toutes les mesures possibles pour améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé du personnel dès la phase de planification.
- Dans le cas d'appels d'offres pour de nouveaux projets, soumettre de manière distincte les mesures concrètes de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi que les mesures de protection collective.
- Interrompre les travaux pénibles en plein air aux et en plein soleil à partir d'une température de 33°C



Michael Walz
Chef Qualité-Environnement-Sécurité, Société suisse des entrepreneurs SSE, Zurich



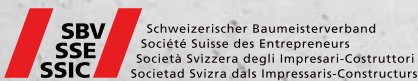
Les ouvriers du bâtiment sont de plus en plus souvent confrontés à des températures élevées dans le cadre de leur travail.

et plus, prévue objectivement et régionalement par MétéoSuisse, et ce s'il n'est pas possible de prendre d'autres mesures applicables et proportionnées.

- Dans de tels cas, les maîtres d'ouvrage et les entreprises générales doivent prolonger les délais de construction en conséquence, et renoncer à appliquer des peines conventionnelles. Les entreprises de construction ne doivent pas avoir à choisir entre protection de la santé et strict respect des délais.
- Faire en sorte que les coûts liés à l'arrêt des travaux soient pris en charge en partie par une assurance intempéries. Il faut pour cela adapter la loi et l'ordonnance afin que les coûts ne soient pas supportés uniquement par les entreprises ou les travailleurs.

Le bien-être et la sécurité au travail du personnel sont considérés comme priorité absolue par toutes les parties concernées, et les objectifs communs sont clairs: une bonne qualité sur les chantiers, de bonnes conditions de travail et ainsi également du personnel suffisamment qualifié.

Les partenaires sociaux sont d'accord sur le fond



«Pour pouvoir mettre en œuvre cette mesure, il faut définir des valeurs limites claires et uniformes pour toutes les activités comparables. Ces valeurs limites pourraient permettre de suspendre les peines conventionnelles lorsque les travaux sont arrêtés en raison des fortes chaleurs. De nouveaux délais devraient également être fixés afin que l'arrêt des travaux ne soit pas imputé aux maîtres d'ouvrage et à leur personnel.»

Michael Walz, chef
Qualité-Environnement-Sécurité, SSE

«Les coûts liés à un arrêt des travaux devraient être partagés entre les maîtres d'ouvrage et l'assurance intempéries. Des critères uniformes sont nécessaires pour assurer une répartition équitable et précise.»

Michele Aversa,
co-responsable de la branche
de la construction

«Nous œuvrons tous à la poursuite d'un même objectif: celui d'améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé en cas de fortes chaleurs. Nous le devons aux travailleurs et c'est ainsi que nous augmenterons l'attractivité de la branche.»

Nico Lutz,
responsable du secteur construction



Hé chef!

**L'union fait la force.
Laissez-nous donner notre avis
sur la protection de la santé.**

**À vous
d'agir!**
he-chef.ch

La sécurité au travail et la protection de la santé sont un travail d'équipe. C'est pourquoi tous les collaborateurs doivent pouvoir faire profiter de leur savoir et expérience.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

 Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



Hé cheffe!

**Merci de toujours donner
le bon exemple.**

**À vous
d'agir!**
he-chef.ch

La protection de la santé est l'affaire de tous en entreprise. Le supérieur qui prend soin de sa propre santé agit également pour la santé de ses collaborateurs.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

 Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Fin de la campagne «Hé chef! Hé cheffe!»

Destinée aux employeurs qui ne s'étaient pas encore ou pas suffisamment préoccupés de la sécurité au travail, la campagne «Hé chef! Hé cheffe!» de la CFST s'est à présent achevée au terme de près de deux ans d'existence.

C'est avec des questions comme «Hé cheffe! Comment sommes-nous censés respecter les délais et les budgets s'il manque toujours quelqu'un?» que la campagne «Hé chef! Hé cheffe!» a interpellé les supérieurs sur des plateformes en ligne comme LinkedIn. Le but était d'inciter les employeurs à consulter le site Internet de la campagne pour réfléchir à la

sécurité au travail dans leur entreprise. Ils ont ainsi pu s'informer sur les raisons pour lesquelles ils devraient prendre des mesures, et où obtenir de l'aide pour les mettre en œuvre.

La campagne s'est adressée principalement aux supérieurs qui ne s'étaient pas encore ou seulement peu préoccupés de la question des accidents et des absences pour rai-

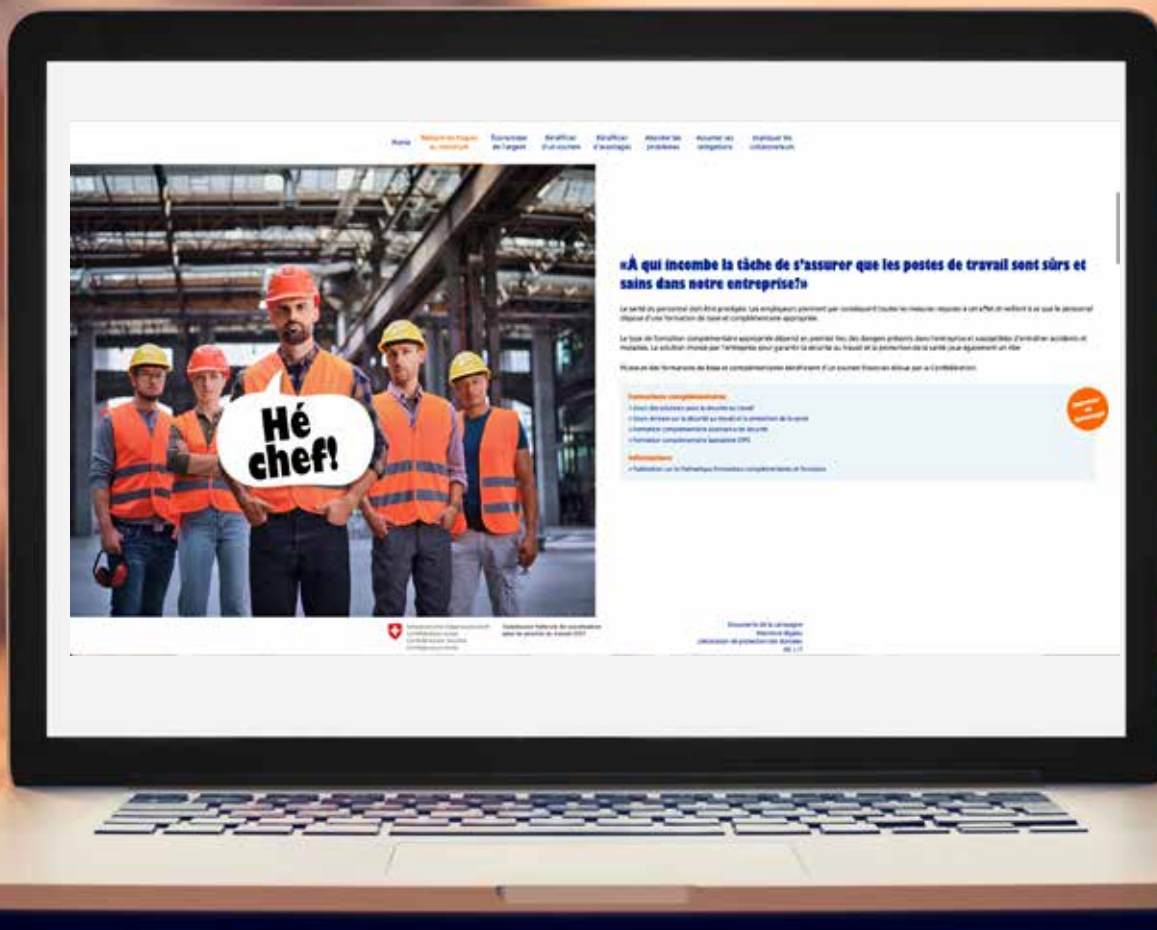
son de santé dans leur entreprise. Avec près de 80 000 visiteurs, elle a été un véritable succès.

Le personnel en point de mire

Pour éveiller l'intérêt des chefs et cheffes, le langage visuel de la campagne a été délibérément centré sur les collaborateurs. Car une entreprise ne fonctionne bien que si son



Matthias Bieri
Rédacteur,
secrétariat de la
CFST, Lucerne



personnel est en bonne santé et motivé. Grâce aux questions des collaborateurs posées aux supérieurs sur les visuels de la campagne, le message clé de la campagne a ainsi été mis en évidence: les supérieurs sont responsables de la sécurité de leurs collaborateurs au poste de travail et s'en préoccuper est tout à leur avantage. Ce message clé a été communiqué à travers diverses thématiques:

- Toute absence pour cause d'accident ou de maladie coûte du temps et de l'argent. Les coûts pour un système de prévention efficace sont largement inférieurs à ceux engendrés par les absences du personnel.
- Une entreprise a tout à gagner à disposer en interne du savoir-faire nécessaire en matière de STPS. En fonction des risques existants, il est judicieux de dispenser une formation complémentaire au personnel pour ainsi minimiser le risque d'accident et de maladie dans l'entreprise.

- Différents organismes et outils sont là pour aider à mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'entreprise, ce qui permet de réduire l'investissement.

Les supérieurs ont un rôle d'exemple à jouer et peuvent servir de référence de par leur comportement.

- Une culture d'entreprise qui favorise la santé du personnel est une source de motivation. La sécurité au travail est également un argument lors du recrutement.
- La santé psychique des travailleurs est aussi importante que leur santé physique. Il faut donc également prendre des mesures pour la préserver.

- Les supérieurs ont un rôle d'exemple à jouer et peuvent servir de référence de par leur comportement. En prenant soin de leur propre santé, ils agissent également pour la santé de leurs collaborateurs.
- Il est plus facile d'instaurer des conditions de travail sûres lorsque le personnel peut faire profiter de son savoir et expérience.

Un concours comme garant du trafic

Outre les publicités en ligne, des publiereportages et un concours ont aussi permis d'attirer l'attention du groupe cible sur la campagne, de l'orienter vers le site Internet, et de toucher également les cadres qui n'utilisent pas les réseaux sociaux.

Véritable aimant à public, le concours a incité de nombreuses personnes à visiter le site Internet de la campagne. Pour participer au concours, il fallait prendre connaissance des contenus du site. Ainsi, les messages de «Hé chef! Hé cheffe!» ont été consultés



Les gagnants du concours ont reçu des bons pour organiser une fête d'entreprise.

par des personnes qui ne l'auraient pas fait autrement. Les gagnants du concours ont remporté des bons pour organiser une fête d'entreprise, et ont ainsi pu témoigner leur estime à leurs collaborateurs et renforcer la culture d'entreprise interne (voir images).

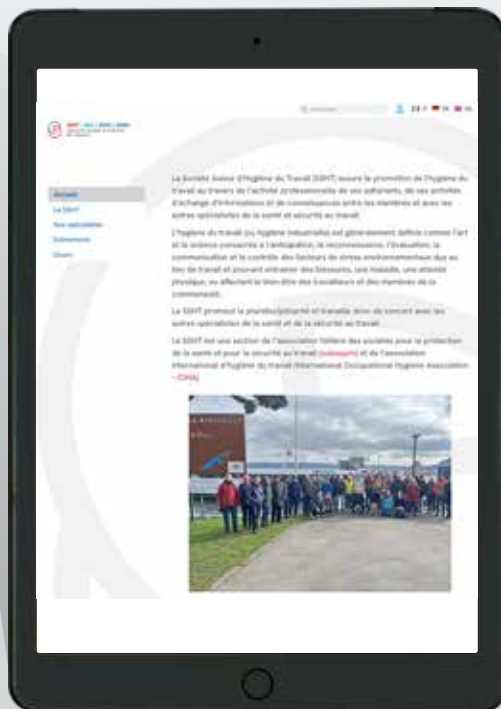
Un bilan positif

Le bilan de la campagne est globalement positif. Elle a suscité de l'intérêt et a été bien accueillie, même s'il n'est pas possible de déterminer son impact sur la mise en œuvre de mesures en entreprise. Les retours indiquent toutefois que les messages de la campagne ont donné une impulsion pour aborder de manière consciencieuse le thème de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La CFST a mis un terme aux mesures de diffusion de la campagne fin mars 2024. Le site Internet **www.he-chef.ch** restera en ligne jusqu'à la fin août 2025 et ses contenus seront ensuite transférés vers le site de la CFST.



Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



www.sgah.ch

La Société Suisse d'Hygiène du Travail (SSHT)

La Société Suisse d'Hygiène du Travail (SSHT) regroupe et connecte les hygiénistes du travail et autres spécialistes et experts de la santé et sécurité au travail qui exercent au moins en partie dans le domaine de la protection de la santé en environnement professionnel.

La SSHT assure entre autres la promotion de l'hygiène du travail au travers de l'activité professionnelle de ses adhérents, de ses activités de formation continue et d'échange de retours d'expérience entre les spécialistes et experts et avec les autres spécialistes de la santé et sécurité au travail.

La ventilation industrielle, la protection de la maternité en environnement professionnel, la gestion des substances cancérigènes et mutagènes et l'analyse statistique des données d'exposition aux agents chimiques comptent parmi les thèmes ayant récemment fait l'objet de journées de formation continue professionnelle avancée organisées et gérées par la SSHT.

La SSHT est une section de suissepro, l'association faitière des sociétés pour la protection de la santé et la sécurité au travail et promeut activement la pluridisciplinarité et travaille donc de concert avec les autres spécialistes de la santé et de la sécurité au travail, notamment les spécialistes de la sécurité au travail, les toxicologues et les ergonomes.

La SSHT compte environ 175 membres issus de secteurs d'activité divers comme l'industrie, les administrations publiques, les autorités ou le consulting. Par ailleurs, elle contribue activement au développement des bases légales et des meilleures pratiques liées à la santé au travail, en Suisse et à l'international. De plus, en tant qu'organisation membre de l'IOHA (International Occupational

La SSHT contribue activement au développement des bases légales et des meilleures pratiques.

Hygiene Association), la SSHT attribue et contrôle le titre d'hygiéniste du travail certifié en Suisse sur la base d'un système de certification reconnu par l'IOHA et administré par le Comité NAR (National Accreditation Recognition Committee).

Le DAS Work & Health (diplôme universitaire postgrade) ainsi que l'ex-

périence professionnelle dans le domaine de l'hygiène du travail permettent d'accéder à l'examen de certification. A ce jour, la SSHT compte plus de 40 certifiés selon l'IOHA. Enfin, la SSHT contrôle la formation continue pour les certifiés SSHT/IOHA et en général pour les hygiénistes du travail en tant que spécialistes de la sécurité au travail selon l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.

Le Comité de direction de la SSHT actuel est le suivant

- Dr Ludovic Vieille-Petit (Président, industrie)
- Burim Thaci (secrétaire, industrie)
- Dr Thomas Eiche (vice-président, consulting)
- Christophe Iseli (trésorier, SECO)
- Matthieu Perrenoud (assesseur, Suva)
- Kaspar Schmid (assesseur, SECO)
- Samantha Connell (assesseuse, consulting)
- Dr Iris Schilling (assesseuse, industrie)

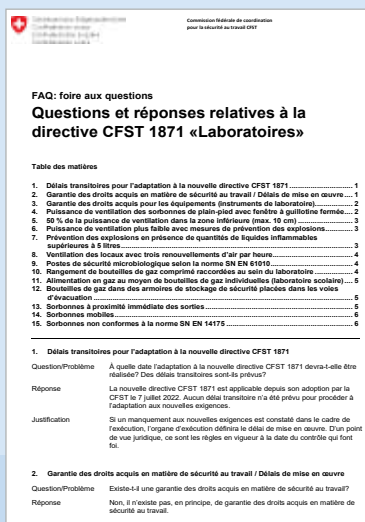
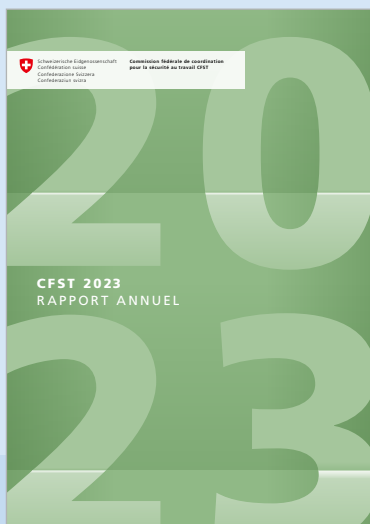


Dr Ludovic Vieille-Petit
Président

Moyens d'information et offres de la CFST: nouveau

Tous les moyens d'information
et de prévention de la CFST
sont gratuits et peuvent être
commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation >
Service des commandes



Rapport annuel 2023 de la CFST

Comme à l'accoutumée, le rapport annuel 2023 de la CFST propose une rétrospective des activités de la Commission de coordination et de ses organes d'exécution. En outre, la présente édition met l'accent sur les Journées de la CFST, à savoir la Journée de travail, la Journée destinée aux organismes responsables ainsi que la Journée suisse de la sécurité au travail JSST.

- **Rapport annuel 2023 de la CFST.**
CFST 6024.f
www.cfst.admin.ch/rapportannuel

FAQ relative à la directive CFST 1871 «Laboratoires»

La «Directive Laboratoires» a été adoptée par la CFST en 2022 après avoir été remaniée. La mise en œuvre des nouvelles dispositions a par la suite suscité des interrogations. Pour répondre aux questions les plus fréquentes, la CFST a proposé en 2023 une FAQ relative à la directive révisée. Cette FAQ a désormais été complétée par plusieurs points.

- **FAQ relative à la directive CFST 1871 «Laboratoires».**

Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés

COMMANDES

Téléchargement PDF et commande des versions imprimées
www.seco.admin.ch
> indiquer le titre de la publication

Poster (A3) & accroche-porte «Allaiter»
www.seco.admin.ch/allaitement



Brochure «Bureaux paysagers»

Cette publication a été entièrement remaniée et complétée par de nouvelles informations actualisées et des exemples pratiques. Les bureaux paysagers sont très répandus et s'accompagnent de défis spécifiques concernant l'organisation et l'environnement de travail, le climat, le bruit, tous ces facteurs sont examinés en détail dans cette publication.

- **Téléchargement**
www.seco.admin.ch/bureaux-paysagers



Brochure «Aménagement ergonomique des postes de caisse»

Cette nouvelle brochure permet d'identifier des points de vigilance relatifs à l'aménagement ergonomique des postes de travail à la caisse au sens large. Elle vise à soutenir les inspecteurs et inspectrices du travail lors de contrôles en entreprise ou lors de l'examen des plans. Elle peut cependant être utile à toute personne concernée par l'aménagement ergonomique des postes de caisse.

L'activité au poste de caisse a beaucoup évolué ces derniers temps avec, entre autres, l'introduction de l'auto-scanning et de l'auto-encaissement, ajoutant une activité de surveillance et de formation de la clientèle à l'activité initiale.

- **Téléchargement**
www.seco.admin.ch/postes-de-caisse



Action de sensibilisation «Allaiter au travail»

Le Secrétariat d'État à l'économie SECO a organisé en septembre une action de sensibilisation «Allaiter au travail». L'objectif est que les droits des mères et les obligations des employeurs soient clairement communiqués dans l'ensemble des cantons et des entreprises privées: si une collaboratrice souhaite continuer, après son congé maternité, à allaiter son enfant ou à tirer son lait, elle peut le faire sur son lieu de travail. Les entreprises sont tenues d'aménager du temps et des lieux adéquats à cet effet.

Poster d'information gratuit et accroche-porte pratique pour les entreprises

Le SECO fournit un poster et un accroche-porte pour cette action. Le poster permet aux entreprises d'informer les femmes concernées de leurs droits et des possibilités qui s'offrent à elles dans l'entreprise pour allaiter ou tirer leur lait. Destiné à signaler les pièces utilisées temporairement pour allaiter, l'accroche-porte aide les mères à préserver leur tranquillité et leur intimité.

- **Informations détaillées sur l'allaitement au travail et la protection de la maternité.**
www.seco.admin.ch/allaitement



Moyens d'information du SECO/de la Suva sur le thème Travailler en été au soleil et par fortes chaleurs: nouveautés

COMMANDES / TÉLÉCHARGEMENTS

Vous trouverez tous les moyens d'information du SECO à l'adresse www.seco.admin.ch
 > Saisir le titre de la publication.



Thème: Travailler en été au soleil et par fortes chaleurs

Le SECO et la Suva ont coordonné la mise à jour de leurs informations et instruments dédiés au travail en été au soleil et par fortes chaleurs. Depuis le printemps 2024, les employeurs ont à leur disposition des informations et des instruments nouveaux ou actualisés afin de planifier suffisamment tôt les mesures appropriées pour protéger la santé de leur personnel qui doit travailler en intérieur ou en plein air par fortes chaleurs. Car, pendant les mois chauds, l'impact des contraintes thermiques sur la santé des travailleurs augmente aussi. Le risque s'accroît avec l'exposition directe au soleil, la hausse des températures, l'augmentation de l'humidité de l'air et les travaux physiques intenses. La combinaison de diverses mesures empêche l'apparition de problèmes de santé et d'atteintes corporelles dues au soleil. Les employeurs doivent planifier suffisamment tôt des mesures pour leur entreprise et les mettre en œuvre en temps opportun afin de protéger leurs collaborateurs et collaboratrices contre les effets d'une chaleur excessive et d'un rayonnement solaire direct.

- www.travaillerenete.ch

Nouvelle page web du SECO: Travailler en été

Les employeurs trouveront ici toutes les informations sur la thématique susmentionnée: généralités sur le soleil et la chaleur, dangers et risques, principales mesures, instruments, compétences, bases légales et une FAQ complète.

- www.seco.admin.ch/travailler-en-ete

Nouveaux modèles de plan d'action du SECO

Les plans d'action (PDF interactif) aident les employeurs à évaluer les dangers liés au soleil et à la chaleur, ainsi qu'à choisir et à mettre en œuvre les mesures nécessaires.

- Plan d'action soleil et chaleur – Modèle général pour les travaux d'intensité légère à moyenne à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Plan d'action soleil et chaleur – Modèle pour les travaux de bureau.
- **Téléchargement**
www.seco.admin.ch/instruments-aidant-a-planifier

COMMANDES / TÉLÉCHARGEMENTS

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne à l'adresse www.suva.ch > Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



Nouvelle page web de la Suva: Soleil et chaleur

Durant l'été, la hausse des températures entraîne une sollicitation corporelle accrue pour le personnel travaillant en plein air, et ce d'autant plus en cas d'exposition directe au soleil, d'une température ambiante élevée ou de travaux physiques lourds. Vous en découvrirez plus sur cette page. En outre, la page web remaniée «Travailler par forte chaleur: que faire?» vous indiquera quelles mesures prendre pour éviter des problèmes de santé tels qu'un coup de chaleur.

- www.suva.ch/chaleur

Liste de contrôle remaniée de la Suva: Travailler à l'extérieur au soleil et par fortes chaleurs (67135)

Il incombe aux employeurs de veiller à la protection de la santé au poste de travail. Ils sont par conséquent tenus de fournir à leurs équipes une protection suffisante contre le soleil et la chaleur. La liste de contrôle «Travailler à l'extérieur au soleil et par fortes chaleurs» (67135.f) les aidera à planifier et mettre en œuvre en amont les précautions nécessaires.

- www.suva.ch/67135.f

Moyens d'information et offres de la Suva: nouveau

COMMANDES
EN LIGNE:
www.suva.ch



Ancrer la culture de prévention en entreprise

Que faut-il afin que la prévention devienne une évidence dans une entreprise? La culture de prévention n'est pas qu'un simple slogan: c'est une clé pour améliorer la sécurité et la réussite. En parcourant nos nouvelles pages web, vous découvrirez comment développer votre culture de prévention en entreprise, où il est possible d'intervenir ainsi que les cours et les offres proposés par la Suva dans ce domaine. Pour commencer, le «check de culture» permet de savoir où se situe votre entreprise en matière de culture de prévention.

- **Culture de prévention: la clé pour améliorer la sécurité et la réussite.**
Pages web: www.suva.ch/securite
Check de culture:
www.suva.ch/checkdeculture



Dire STOP en cas de danger

S'il n'est pas toujours facile de dire STOP face à un danger, cela peut s'avérer vital, par exemple en cas de non-respect des règles de sécurité ou d'improvisations dangereuses au travail. Le travail ne peut reprendre qu'une fois le danger écarté. Un nouveau module de prévention dédié vous propose d'organiser une discussion de groupe dans l'entreprise sur la base d'une vidéo et d'un guide. L'objectif est d'identifier avec le personnel les obstacles qui l'empêchent de dire STOP et de garder néanmoins toujours ce réflexe dans les situations dangereuses.

- **Dire STOP en cas de danger.**
Module de prévention do it yourself:
www.suva.ch/modulesdeprevention
> Rechercher «STOP»



Détermination des dangers
et planification des mesures
dans les petites entreprises

Détermination des dangers: comment procéder?

Déterminer les dangers et prendre les mesures de protection appropriées constituent une tâche essentielle pour chaque entreprise. La publication dédiée a été complètement remaniée. Destinée aux dirigeants, aux dirigeantes et aux personnes préposées à la sécurité des petites entreprises, elle présente de manière claire et concise les cinq principales étapes à suivre.

- **Détermination des dangers et planification des mesures dans les petites entreprises.**
Brochure, 12 pages A4, uniquement au format PDF: www.suva.ch/66089.f

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



Nouveauté: «Danger Zone»

Le recueil d'exercices «Danger Zone» vise à éviter que l'apprentissage ne devienne une zone de danger. Tout au long de l'apprentissage, les apprentis et les apprenties se confrontent activement aux risques au travail et durant les loisirs en effectuant les exercices en toute autonomie puis en discutent avec leur formateur ou formatrice. Entièrement remanié, le recueil est désormais personnalisable.

- **Apprentissage en toute sécurité: Danger Zone.**
Module de prévention do it yourself: www.suva.ch/danger-zone

Attention à l'amiante en cas de travaux sur des ensembles d'appareillages

Les ensembles d'appareillage (tableaux électriques) montés avant 1990 peuvent également contenir de l'amiante. Deux nouvelles fiches thématiques expliquent comment procéder. Si vous travaillez sur des ensembles d'appareillage contenant de l'amiante, demandez-vous notamment s'il vaut mieux remplacer certains composants ou toute l'installation.

- **Travaux sur des ensembles d'appareillage contenant de l'amiante.**
Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/33109.f
- **Tableaux électriques contenant de l'amiante. Changement de compteurs au moyen de vis auto-foreuses.**
Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/33110.f

Chaleur et travail en extérieur: que faire?

L'été prochain ne manquera pas d'arriver et, avec lui, son lot de périodes de canicule qui peuvent rapidement fatiguer les personnes travaillant à l'extérieur et nuire à leur santé. Il faut donc prendre des mesures pour garantir leur protection. Toutes les entreprises sont tenues de planifier et de mettre en œuvre celles-ci suffisamment tôt. Pour savoir comment procéder, consultez nos pages web sur le thème de la chaleur ainsi que la liste de contrôle dédiée.

- **Soleil et chaleur.**
Page web: www.suva.ch/chaleur
- **Travailler à l'extérieur en plein soleil et par fortes chaleurs.**
Liste de contrôle, 6 pages A4: www.suva.ch/67135.f



Bien manipuler les substances nocives sur les chantiers

L'amiante n'est pas la seule substance problématique que l'on a utilisée en grande quantité dans le passé et qui menace aujourd'hui la santé des travailleurs lors des travaux de transformation et de déconstruction. Sur notre page web, vous trouverez des informations sur d'autres polluants de la construction et sur la manière de faire face au danger qu'ils représentent. Les fiches thématiques consacrées aux matériaux de construction contenant du goudron ainsi qu'aux PCB utilisés dans les joints d'étanchéité et les peintures décrivent les mesures de protection requises.

- **Attention! Polluants lors des travaux de transformation et de déconstruction.**

Page web: www.suva.ch/polluants-du-batiment

- **Transformation et déconstruction de matériaux contenant du goudron: liège aggloméré, colles de parquet, remblais.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/33106.f

- **Joints d'étanchéité contenant des polychlorobiphényles (PCB). Ne réalisez pas de ponçage mécanique.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/33111.f

- **Décapage mécanique de peintures contenant des PCB.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/33112.f



Les situations dangereuses sous contrôle grâce à mySuva

Connaissez-vous les services en ligne de la Suva pour la prévention? Il s'agit d'une série d'outils pratiques mis à la disposition des entreprises suisses, p. ex. «Annoncer des situations dangereuses». Les personnes préposées à la sécurité traitent ainsi les situations dangereuses dans l'entreprise, qui ont été saisies et signalées au préalable par les membres du personnel à l'aide de leur smartphone via un code QR. Il suffit de disposer d'un compte utilisateur avec enregistrement de l'entreprise sur le portail clients mySuva pour les personnes préposées à la sécurité. Une démarche dématérialisée pour plus de sécurité dans l'entreprise.

- **Annoncer des situations dangereuses.**

Service en ligne:

www.suva.ch/situations-dangereuses

- **Autres services de prévention en ligne.**

www.suva.ch/services-en-ligne-prevention

- **Appli mySuva.**

Gratuite pour le travail de prévention: pour iOS et Android: App Store, Google Play

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Les accidents du travail gâchent les loisirs. Dites STOP en cas de danger.

Affichette A4:
www.suva.ch/55404.f

Marche à suivre pour la conduite des entretiens de retour et des entretiens de bilan d'absences.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/88338.f

Publications remaniées

Les grues portent des charges – Elles ne portent aucune responsabilité.

Plusieurs pages web:
www.suva.ch/grue

Utilisation sûre des engins de chantier.

Plusieurs pages web:
www.suva.ch/engins-de-chantier

Énergie solaire: intervenir en toute sécurité sur les toits. Montage et entretien d'installations solaires.

Feuillelet d'information, 24 pages A4:
www.suva.ch/44095.f

Appréciation des contraintes physiques au poste de travail.

Dépliant, 6 pages A4:
www.suva.ch/66128.f

Éléments de construction en bois. La planification, gage de sécurité.

Feuillelet d'information, 40 pages A4:
www.suva.ch/66135.f

Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes.

Feuillelet d'information, 20 pages A4:
www.suva.ch/66138.f

10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité.

Cahier d'exercices pour apprentis, 28 pages A5:
www.suva.ch/88273.f

10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité.

Guide pour les formateurs, 32 pages A5: www.suva.ch/88286.f

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés.

Règles de la branche pour les travaux sur l'enveloppe des édifices. Brochure, 28 pages A6/5:
www.suva.ch/84047.f

Règles de la branche pour les menuisiers. Brochure, 44 pages A6/5:
www.suva.ch/84043.f

Règles de la branche pour les techniciens du bâtiment. Brochure, 40 pages A6/5:
www.suva.ch/84053.f

Règles de la branche pour les entreprises électriques. Brochure, 44 pages A6/5:
www.suva.ch/84059.f

Règles de la branche pour les électriciens. Brochure, 32 pages A6/5:
www.suva.ch/88254.f

Scies à ruban.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67057.f

Travaux de maintenance sur les véhicules ferroviaires.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67188.f

Apprentissage en toute sécurité.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67190.f

Concilier travaux forestiers et bois mort.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33084.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés

COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes offres des cantons en ligne à l'adresse:

www.safeatwork.ch



11 modules pour travailler en toute sécurité dans les caves de vinification

Un nouveau kit de formation peut être téléchargé sur le site de SAFE AT WORK depuis le mois de septembre. Il met en lumière les 11 causes d'accidents et dangers pour la santé les plus fréquents, et propose des conseils pratiques pour améliorer la sécurité au travail dans les caves de vinification.

Le kit s'adresse à tous les acteurs qui sont amenés à traiter la thématique de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans les caves de vinification, que ce soit dans le cadre de séances d'information en entreprise ou dans les écoles professionnelles.

Il sert à soutenir, aiguiller et encourager le groupe cible à aborder et thématiser de façon systématique et avec compétence ces 11 dangers les plus courants dans la production de boissons.

Comment utiliser le kit de formation?

Les modules contiennent une fiche pédagogique, une présentation et un film. Ils ont été conçus pour durer de 20 à 50 minutes.



Toutes les informations peuvent être téléchargées sur www.safeatwork.ch ou en utilisant le code QR ci-contre.



Une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne pour les boulangeries et confiseries

En complément au kit de formation de SAFE AT WORK, une plateforme d'apprentissage innovante en ligne a été créée afin de transmettre durablement les contenus du kit de formation et de les faire valider par un contrôle d'apprentissage automatique.

Au total, 20 questions à choix multiples en lien avec le kit de formation sont posées et contrôlées. Chaque utilisateur peut obtenir une attestation de contrôle d'apprentissage personnelle au format PDF s'il a répondu correctement à 80 % des questions.

La plateforme d'apprentissage en ligne est disponible en trois langues et son utilisation est gratuite.

Liste de contrôle pour les boulangeries et confiseries

Une liste de contrôle a par ailleurs été développée pour les boulangeries et les confiseries, qui peut être utilisée à la fois par les inspections du travail et les employeurs. Cette liste de contrôle ne remplace pas une solution par branche, mais sert à donner un tour d'horizon des dangers spécifiques à cette branche.



Toutes les informations peuvent être téléchargées sur www.safeatwork.ch ou en utilisant le code QR ci-contre.

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Commission

Fin juillet 2024, **Kurt Gfeller** a annoncé son départ de la CFST car il a quitté ses fonctions au sein de l'Union suisse des arts et métiers usam afin de prendre sa retraite. C'est en 2001 qu'il a participé pour la première fois à une séance de la CFST en tant que délégué des employeurs. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la révision de la LAA, les partenaires sociaux ont obtenu chacun deux sièges de membres de la CFST au 1^{er} janvier 2017, et il est ainsi devenu l'un des représentants des employeurs au sein de la CFST.

Nous remercions vivement Kurt Gfeller pour son engagement de longue date en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé et lui souhaitons une bonne retraite!

Affaires courantes

Lors de ses séances des 22 mars et du 26 juin 2024, la CFST a notamment:

- certifié la solution type 23 «SECURIT», la solution type 24 «ALPN» et la solution par branche 84 «Sécurité au travail et protection de la santé dans le commerce de détail suisse»;
- approuvé le rapport annuel 2023 de la CFST;
- pris acte du rapport final et des comptes finaux de la JSST 2023 et chargé le comité d'organisation de préparer l'édition 2025 sur le thème de «La sécurité et la santé au travail dans les PME»;
- décidé de réviser les prescriptions en matière de construction de voies d'évacuation et de formation de compartiments coupe-feu figurant dans le Guide pour la sécurité au travail;
- approuvé la révision de la «Directive pour la formation et l'instruction des conducteurs de chariots de manutention» (CFST 6518) et chargé la commission spécialisée 21 «Formation de caristes» d'en élaborer un projet;
- décidé d'une procédure facilitée pour produire l'attestation de formation continue pour les organes d'exécution;
- décidé de cofinancer l'étude du SECO sur «Les coûts des accidents, maladies et troubles de la santé liés au travail»;
- pris acte des projets de directives CFST 2134 «Travaux forestiers», 6508 «Directive MSST» et 6503 «Directive Amiante» et les a soumis aux organisations intéressées pour consultation.

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch

Les accidents du travail gâchent les loisirs. Protégez-vous.

Conseils à
suivre pour
votre sécurité:
suva.ch/securite

La vie est plus belle sans accident.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

suva